

Tableau d'avancement de l'année 2024 au grade de : INGÉNIEUR PRINCIPAL

Le Président de la Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande-Atlantique (CapAtlantique La Baule – Guérande Agglo),

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 522-1 à L 522-7, et L. 522-23 à L. 522-31,

Vu décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu l'avis favorable du CST du 4 avril 2023, sur l'évolution des modalités d'avancement de grade et de promotion interne,

Vu la délibération n° 23.66 CC du Conseil Communautaire du 22 juin 2023 actant les lignes directrices de gestion – avancements de grade -promotions internes,

Vu la liste des agents promouvables établie à effet du **1^{er} juillet 2024**, 7 agents promouvables, dont 3 femmes : 42,86%, - 4 hommes : 57,14%

ARRETE

Article 1^{er} : Sont inscrits sur le tableau d'avancement au grade d'Ingénieur principal établi au titre de l'année 2024, les fonctionnaires suivants :

- **Madame Gabrielle LE DORTZ**
- **Madame Daphné LECOEUR**
- **Monsieur Matthieu SAJOT**
- **Monsieur Frédéric VERDIER**

Soit 4 agents – Femmes : 50 % - Hommes : 50 %.

Article 2 : Le présent arrêté sera communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique aux fins de publicité.